

COLLEGE NICOLAS-BOUVIER

Travail de maturité

GUIDE
A L'USAGE DES MAITRES
ET DES ELEVES



Département de l'Instruction Publique
Collège et Ecole de Commerce Nicolas-Bouvier

CALENDRIER

ECHEANCES	ACTIVITES
3 ^e année septembre	La direction organise une séance d'information à l'intention des élèves et leur remet le guide méthodologique.
octobre	L'élève recherche un sujet et prend contact avec le maître qu'il pourrait solliciter comme maître accompagnant.
mi-novembre	L'élève remet à son maître responsable le document « Sujet du travail de Maturité » signé par le maître accompagnant. Le maître responsable le transmet à la direction.
décembre	La commission de validation se prononce sur les sujets.
janvier	L'élève commence son TM
entre janvier et octobre	L'élève travaille en relation avec son maître accompagnant. Il tient un journal de bord.
4 ^e année début octobre	L'élève remet son TM non relié au maître accompagnant qui lui indique d'éventuelles corrections à apporter. Le maître accompagnant propose un juré à la direction.
fin octobre	L'élève rend la version définitive de son TM et son journal de bord en 2 exemplaires au maître accompagnant. Il dépose au secrétariat un exemplaire de son TM le jour fixé au calendrier annuel, à 17h00 au plus tard. Le non respect de ce délai peut entraîner l'annulation du TM.
mi-novembre à mi-décembre	Soutenance du TM en présence du juré. Le maître et le juré communiquent le résultat à l'élève ainsi qu'à la direction.

TABLE DES MATIERES

	Page
I. PRINCIPES	3-4-5
II. DIRECTIVES CONCERNANT LA REALISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE MATURITE	6-7-8
III. GUIDE METHODOLOGIQUE	
A. <i>Réalisation artistique</i>	
1. Comment choisir une oeuvre personnelle à réaliser dans le cadre d'une démarche artistique	9
2. Comment cadrer une réalisation artistique et dégager les lignes directrices d'une démarche	9
3. Comment réaliser son travail et tenir son journal de bord	10
a) Réalisation	10
b) Entretiens maître accompagnant-élève	10
c) Journal de bord	10
4. Comment présenter une réalisation artistique	11
5. Comment soutenir oralement son travail	11
6. Grille d'évaluation	13-14
B. <i>Activité extra-scolaire</i>	
1. Comment choisir une activité extra-scolaire	15
2. Comment cadrer une activité extra-scolaire et en dégager les lignes directrices	16
3. Comment réaliser une activité extra-scolaire et tenir son journal de bord	17
a) Réalisation	17
b) Entretiens maître accompagnant-élève	17
c) Journal de bord	17
4. Comment présenter une activité extra-scolaire	18
5. Comment soutenir oralement son travail	18
6. Grille d'évaluation	19-20
C. <i>Travail de recherche</i>	
1. Comment choisir un sujet pour un travail de recherche	21
2. Comment cadrer un sujet de recherche et en dégager les lignes directrices	21
3. Comment réaliser un travail de recherche et tenir son journal de bord	22
a) Réalisation	22
b) Entretiens maître accompagnant-élève	22
c) Journal de bord	22
4. Comment présenter un travail de recherche	23
5. Comment soutenir oralement son travail	23
6. Grille d'évaluation	25-26

TRAVAIL DE MATURITE

I. PRINCIPES

Objectifs

Les objectifs du travail de maturité sont les suivants :

« Par ce travail, l'élève exerce et démontre son aptitude à chercher, à évaluer, à exploiter et à structurer l'information ainsi qu'à communiquer ses idées. Cette communication impliquera obligatoirement les deux formes d'expression écrite et orale.

Dans les cas où le travail serait de nature essentiellement graphique, visuelle, artistique ou matérielle, on exigera néanmoins un commentaire écrit. La présentation orale devrait se faire devant le jury composé de maîtres et de personnes extérieures à l'école. Parmi les objectifs, il faut relever également la motivation, l'acquisition d'une méthode de travail, le développement de l'autonomie et l'ouverture au-delà d'une discipline au sens strict ».

Extrait du Commentaire de l'Ordonnance et règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale

Extraits du règlement relatif à la formation gymnasiale au Collège de Genève (C1 10.71)

Art. 22 Travail de maturité

¹ Dans le courant des deux années terminales, chaque élève doit effectuer, seul ou en équipe, un travail autonome d'une certaine importance. Ce travail fait l'objet d'un texte ou d'un commentaire rédigé et d'une présentation orale

² Dans le cas d'un travail d'équipe, l'évaluation tient compte de l'apport personnel de chacun.

Art. 22A Dispositions relatives à l'évaluation et la prise en compte du travail de maturité

¹ Sous réserve de dispositions nouvelles de l'ordonnance/règlement sur la maturité gymnasiale qui précisent l'évaluation et la prise en compte du travail de maturité, les dispositions des alinéas 2 et 3 du présent article s'appliquent.

² Le travail de maturité est apprécié selon l'échelle suivante:

- a) très bien,
- b) bien,
- c) suffisant,
- d) insuffisant.

³ L'appréciation du travail figure sur le certificat de maturité. L'appréciation « travail de maturité insuffisant » entre dans le décompte des trois notes insuffisantes tolérées pour la réussite de la maturité selon l'article 25, alinéa 2, lettre b, du présent règlement.

⁴ Un travail non exécuté, non rendu ou rendu en dehors des délais est traité selon les dispositions de l'article 22B, alinéa 1, lettre a, chiffre 2, appliquées par analogie.

Art. 22B Fraude ou plagiat dans le cadre du travail de maturité

¹ Suivant la gravité de la faute commise par l'élève, les mesures et sanctions suivantes peuvent être décidées :

a) par la direction de l'établissement :

1° annuler le travail de maturité;

2° imposer un nouveau travail de maturité pour autant que les circonstances aggravantes de la lettre b ci-dessous ne soient pas remplies. Ce nouveau travail se réalise selon le calendrier de la volée suivante. L'élève, après avoir rendu et soutenu le nouveau travail obtient, en cas de réussite, le certificat de maturité au plus tôt au mois de janvier qui suit ses examens de maturité.

b) par la conseillère ou le conseiller d'Etat en charge du département :

- exclure l'élève du collège de Genève. Cette sanction ne peut être prononcée qu'en cas de faute grave répétée, en particulier de volonté avérée de tromper. Elle doit être précédée d'un avertissement écrit de la direction attirant clairement l'attention de l'élève, et, s'il est mineur, de ses parents, sur la menace d'exclusion du collège de Genève en cas de nouveau plagiat ou fraude.

² Les faits qui fondent une mesure ou une sanction doivent être établis par la direction d'établissement conformément aux articles 18 et suivants de la loi sur la procédure administrative.

³ Les dispositions de l'article 33 du règlement de l'enseignement secondaire demeurent réservées.

Entrée en vigueur : 23.03.2005

Réalisation

Formes possibles

a) Travail de recherche

Ampleur : maximum 6500 mots.

b) Expérience extra-scolaire

Constitution d'un dossier comprenant les pièces concrètes relatives à l'expérience (courrier, comptes-rendus d'entretiens, photos, etc.).

c) Réalisation artistique

Présentation de l'œuvre.

Pour l'expérience extra-scolaire et la réalisation artistique, le TM doit être accompagné d'un **commentaire rédigé** rendant compte des objectifs du travail effectué, de son déroulement, des démarches entreprises, des difficultés rencontrées et des résultats obtenus.

Nombre d'élèves

Le TM peut être réalisé par un ou deux élèves en équipe, éventuellement davantage dans des cas exceptionnels, si le sujet l'exige.

Langue

Le TM peut être rédigé dans une autre langue que le français si la nature du sujet le justifie, pour autant qu'elle soit enseignée dans l'établissement.

Soutenance

Dans tous les cas, le TM donne lieu à une soutenance orale, individuelle ou collective. L'apport personnel de chaque candidat sera évalué.

Ampleur

Quelle que soit la forme choisie, le travail de maturité ne doit pas avoir l'ampleur d'un travail de type universitaire. L'élève devra y consacrer en moyenne une soixantaine d'heures.

La grille-horaire hebdomadaire prévoit 1 h en 3^e et 1 h en 4^e mais le travail s'effectue essentiellement pendant les derniers mois de la 3^e année et les premiers de la 4^e.

Journal de bord

La collaboration entre maître accompagnant et élève(s) s'appuie sur la tenue d'un journal de bord permettant de garder une trace écrite de la progression du travail et des entretiens.

II. DIRECTIVES CONCERNANT LA REALISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE MATURITE

(texte du 23 mai 2005, adopté par la conférence des directrices et directeurs du Collège de Genève)

Le texte suivant est à lire de manière épiciène et les termes qu'il contient s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin.

Le travail de maturité peut être réalisé seul ou en groupe. Dans le texte suivant, chaque fois qu'il est fait mention de l'élève, on entendra l'élève ou le groupe d'élèves.

La réalisation du TM s'étend sur 24 à 26 semaines d'enseignement. Dans chaque collège, on se référera au guide de réalisation du Travail de Maturité (TM), où figure, chaque année, le planning du déroulement du travail.

Art. 1 Choix du sujet

1. Le sujet du travail de maturité est laissé au choix de l'élève. Il doit néanmoins répondre aux critères suivants :
 - Le sujet est formulé sous forme d'une problématique.
 - Le sujet n'est ni trop vaste, ni formulé de manière trop vague.
 - La démarche est adaptée à la problématique.
 - Le sujet choisi peut être traité dans le cadre fixé.
 - Il existe des sources d'information à la portée de l'élève.
 - Le sujet choisi n'est pas lié à une problématique pathologique pour l'élève, ni susceptible de mettre en danger son intégrité physique ou psychique .En outre, on évitera dans la mesure du possible de traiter de sujets dont la thématique et le traitement sont identiques à ceux des années précédentes.
2. Un organe de validation dont la composition est fixée par l'établissement, garantit la conformité des sujets avec les objectifs gymnasiaux. Il peut demander des modifications ou des précisions quant à la formulation du sujet. Il peut refuser un thème contrevenant aux lois en vigueur ou dont la problématique s'éloignerait des critères évoqués sous al. 1.

Art. 2 Maîtres accompagnants

1. Les maîtres accompagnants sont désignés par la direction. Tout maître peut se voir confier cette responsabilité.
2. Chaque maître accompagnant supervise au maximum 8 travaux.
3. La direction décide des modalités de répartition des travaux entre les maîtres accompagnants et valide cette répartition.

Art. 3 Accompagnement des TM

1. Lors de leur première rencontre, le maître accompagnant et son élève précisent la planification du travail, les objectifs et les attentes de chacun ainsi que le mode de collaboration qui comprend notamment :
 - Les principaux rendez-vous.
 - Les modalités de rencontre et les modes de contacts (courrier électronique, téléphone, etc.).
 - L'ampleur et les limites de la collaboration (pièces et renseignements fournis par l'accompagnant, autonomie laissée à l'élève).
 - Les attentes en matière de progression de l'élève (précision des objectifs à atteindre avant chaque rencontre).
 - Des indications sur l'évaluation du travail (cf. art. 4).
 - L'explicitation des indications données par le guide méthodologique.

2. Le maître accompagnant aide l'élève à établir la problématique de sa recherche, c'est-à-dire à affiner le thème qu'il a choisi de traiter.
3. Le nombre des rencontres entre maître accompagnant et élève est au minimum de quatre entrevues. Deux doivent avoir lieu lors de la 3^e année et deux en 4^e année, avant la reddition du TM.
4. Les rencontres font l'objet d'un procès-verbal cosigné par l'élève et le maître accompagnant. Ce procès-verbal précise, entre autres, le niveau d'atteinte des objectifs préalablement fixés et décrit les nouveaux objectifs à atteindre. Il mentionne les questions abordées, les remarques formulées, les corrections nécessaires, s'il y a lieu.
5. Un rapport intermédiaire indiquant l'avancement du travail doit être établi à la fin de la 3^e année.
Des remarques peuvent figurer dans le bulletin scolaire.
6. La remédiation fait partie du processus d'élaboration du travail de maturité. Avant la reddition définitive, le maître accompagnant aura reçu une version provisoire du dossier écrit, complète ou non, lui permettant de demander des compléments ou modifications.
7. Le dossier remis à la date de reddition fixée par l'établissement est considéré comme définitif. Un exemplaire en est transmis au juré.
8. Ce dossier est accompagné d'une déclaration d'authenticité signée par l'élève.
9. Le maître accompagnant fournit à l'élève des indications méthodologiques destinées à l'aider à préparer la présentation orale de son travail.
10. La présentation orale a lieu dans un délai de 6 semaines après la reddition du dossier écrit.

Art. 4 Jury (cf. Règlement interne du Collège de Genève)

1. Le travail de maturité est apprécié par un jury qui comprend au moins le maître accompagnant et un juré qu'il peut proposer et dont la désignation est validée par la direction. La directrice ou le directeur ou l'un des membres du conseil de direction fait partie de droit de ce jury.
2. Le juré a pour mission de s'assurer du niveau atteint par le travail du candidat ainsi que du bon déroulement de la présentation orale.
3. Il discute l'évaluation avec le maître accompagnant. L'appréciation du travail de maturité est attribuée d'un commun accord par le jury.

Art. 5 Evaluation

1. L'évaluation fait l'objet d'une appréciation globale qui prend en compte de manière équivalente les trois aspects du travail :
 - La progression du travail au cours de son élaboration (processus).
 - La qualité du travail rendu (dossier écrit, réalisation pratique).
 - La qualité de la présentation orale du TM.
2. La progression du travail est évaluée par le maître accompagnant en tenant compte, notamment, de l'assiduité aux rendez-vous, de la qualité du travail accompli entre chaque rendez-vous, de la créativité mise en oeuvre, de l'autonomie et des initiatives prises, de la gestion de l'échéancier, de la capacité d'adaptation face aux problèmes rencontrés et du respect des indications données.

3. Le dossier écrit ou la réalisation pratique dans sa version définitive est évalué par le jury.
4. La présentation orale se déroule devant le jury qui l'évalue, en tenant compte, notamment, de la maîtrise du sujet dont le candidat fait preuve, ainsi que de l'aisance avec laquelle il explicite sa démarche et ses résultats. Elle n'est pas publique.
5. L'évaluation finale du TM fait l'objet d'un rapport circonstancié, mentionnant les trois composantes (progression, dossier écrit et présentation orale), et signé par le maître accompagnant et son juré.

Art. 6 Annulation du travail de maturité

Selon l'art. 10 de l'ORRM du 15 et 16 janvier 1995, chaque élève doit effectuer, seul ou en équipe, un travail d'une certaine importance.

Selon les art. 22A, al. 4, et 22B, al. 1 du règlement relatif à la formation gymnasiale (C 1 10 71), dans le cas d'un travail non exécuté, non rendu ou rendu en dehors des délais, de même qu'en cas de fraude ou plagiat, la direction de l'établissement annule le travail et impose un nouveau travail de maturité.

1. Un travail de maturité est considéré comme non exécuté si le développement de la problématique proposée est manifestement insuffisant du point de vue quantitatif.
2. Un travail de maturité non exécuté, non rendu ou rendu en dehors des délais, ou résultant d'une fraude ou d'un plagiat est annulé par la direction.
3. Lorsqu'un travail de maturité est annulé, la direction impose un nouveau travail de maturité. Des directives particulières s'appliquent à ce nouveau TM.
4. Le nouveau TM est réalisé de manière individuelle.

III. GUIDE METHODOLOGIQUE

A. *Réalisation artistique*

Création dans les domaines suivants : littérature, théâtre, musique, chorégraphie, arts visuels ou plastiques, cinéma, audiovisuel.

1. **Comment choisir une oeuvre personnelle à réaliser dans le cadre d'une démarche artistique**

La plus grande ouverture est laissée quant au choix d'une réalisation artistique. Elle devra cependant rendre compte d'une démarche et d'une réflexion personnelle dans le domaine de la pratique artistique. On veillera à distinguer entre pratique artistique et pratique artisanale.

Exemples : Tourner un court-métrage de fiction, réaliser un ensemble de gravures et les exposer, illustrer un recueil de poèmes, créer des vêtements, etc.

Questions aidant l'élève à définir son choix :

- ♦ Dans quel domaine artistique souhaitez-vous réaliser une oeuvre ?
- ♦ Quelles sont vos motivations ?
- ♦ Dans le domaine choisi, comment pouvez-vous cerner votre projet ?
- ♦ Quels en sont les éléments à mettre en évidence ?

- ♦ Décrivez rapidement votre projet
- ♦ Relevez en vrac des indications relatives à sa réalisation (matériel, matériaux, lieux, moments)

2. **Comment cadrer une réalisation artistique et dégager les lignes directrices d'une démarche**

L'élève doit s'interroger de plusieurs façons à propos de sa démarche :

1. Il met en rapport le concept, le sentiment, l'idée ... avec la matière - qu'il s'agisse d'arts visuels ou de musique (couleurs, matériaux, instruments, dynamique, équilibre, harmonie, dissonance).
2. Il envisage les moyens techniques nécessaires à la réalisation en s'assurant de la faisabilité de son projet, en déterminant les supports, les matériaux, les techniques et le lieu de la réalisation ou de l'interprétation (coût). Il prévoit les étapes et évalue globalement le temps nécessaire à sa réalisation.
3. Il note toutes les questions qui lui viennent à l'esprit et peu à peu, au fil des essais, il retient les meilleures.

3. Comment réaliser son travail et tenir son journal de bord

a) Réalisation

Le MA peut inviter l'élève à prendre contact avec une personne-ressource dans le domaine concerné à l'intérieur ou à l'extérieur du collège.

L'élève définit son projet par un (des) croquis et les mots nécessaires à sa compréhension.

Au cours de la réalisation de son œuvre, il garde trace de la progression du travail (croquis, ébauches, photos, enregistrements, etc.).

b) Entretiens maître accompagnant-élève

Les entretiens réguliers (au moins une fois par mois) doivent permettre à l'élève

- ♦ de développer sa capacité de synthèse,
- ♦ d'expliciter ses motivations,
- ♦ de porter un regard critique sur sa démarche,
- ♦ d'être capable de commenter son travail,
- ♦ de prendre conscience de l'importance de la communication orale et de s'y entraîner.

Dans le cas d'un travail de groupe, le maître veille à la répartition des tâches et à l'apport personnel de chacun des participants.

c) Journal de bord

Le document, tenu conjointement par l'élève et le maître, rend compte de l'évolution de la réalisation artistique et sert de base aux entretiens.

Il est pris en compte dans l'évaluation finale du TM.

Doivent figurer dans le journal de bord :

- ♦ les raisons du choix du sujet,
- ♦ les premières approches (premiers contacts, recherche d'informations),
- ♦ la formulation définitive du projet,
- ♦ les étapes du déroulement de la création,
- ♦ une trace des entretiens avec le maître.

Dans le cas d'un travail de groupe, chaque élève tient son propre journal.

4. Comment présenter une réalisation artistique

La présentation finale dépendra de la forme de la réalisation et sera déterminée par l'élève en accord avec le maître accompagnant (lieu, date, public, etc.).

La réalisation artistique, quelle qu'elle soit, sera accompagnée d'un commentaire écrit qui comprendra :

- ♦ une introduction,
- ♦ des notes d'accompagnement*,
- ♦ une conclusion,
- ♦ une bibliographie,
- ♦ d'éventuelles annexes,
- ♦ une table des matières.

* événement déclencheur, temps de réalisation, effort, descriptif de l'objet, matériaux, techniques, dimensions, inscription dans la durée (éphémère, évolutif, durable), exposition, public visé (lieu, durée), prise en compte des réactions du public.

5. Comment soutenir oralement son travail

L'élève prépare une présentation synthétique de sa réalisation.

Il décrit et commente la démarche suivie.

Il aura anticipé les questions, les demandes de précisions... et les réponses à leur apporter.

Dans le cas d'un travail de groupe, les élèves se répartiront de manière équilibrée le temps de parole.

GRILLE D'ÉVALUATION DU TRAVAIL DE MATURITÉ

REALISATION ARTISTIQUE

NOM : _____	PRENOM : _____	GROUPE : _____
-------------	----------------	----------------

Sujet du Travail de Maturité : _____ _____

Tous les critères d'évaluation ne sont pas nécessairement à prendre en considération.

Très Bien	Bien	Suffisant	Insuffisant
TB	B	S	I

I. Déroulement du TM

	TB	B	S	I
1. Choix du sujet, de la méthode, des sources, du support				
2. Démarche				
3. Engagement personnel				
4. Ecoute, ouverture aux autres (camarades, MA; interlocuteurs extra-scolaires)				
5. Autonomie et originalité, esprit d'initiative				
6. Pour les groupes : participation équilibrée des auteurs, collaboration au sein du groupe				
7. Gestion du temps				
8. Journal de bord				

II. Réalisation artistique

	TB	B	S	I
1. Qualités techniques				
2. Qualités esthétiques				
3. Originalité, créativité				

III. Communication écrite

	TB	B	S	I
1. Présentation				
a. rédaction (expression, orthographe, grammaire, syntaxe)				
b. illustration / graphisme / mise en page				
c. citations, sources				
d. documents, témoignages				
e. sommaire, bibliographie				
2. Recherche				
a. qualité de la relation de l'expérience				
b. cohérence et respect du plan				
c. réalisation des objectifs				
d. capacité à s'auto-évaluer				
e. bilan de l'ensemble de la démarche				
f. conclusion personnelle				

IV. Communication orale

	TB	B	S	I
1. Présentation				
a. organisation				
b. pertinence, esthétique, originalité des supports utilisés				
c. qualité de l'évolution				
2. Qualité de la synthèse				
a. explication des choix				
b. explication de la démarche				
c. réponses aux questions				

V. Appréciation finale

Très bien	Bien	Suffisant	Insuffisant
-----------	------	-----------	-------------

III. GUIDE METHODOLOGIQUE

B. Activité extra-scolaire

Organisation d'une manifestation socio-culturelle (débat public, conférence, exposition), d'un voyage d'étude ou autre, d'une expérience personnelle, sociale, para-professionnelle, etc.

1. Comment choisir une activité extra-scolaire

On propose différents types de démarche pour permettre à l'élève de choisir son activité.

Exemples : L'aide humanitaire : action concrète en lien avec une association caritative ou un groupe humanitaire.
Séjour à l'étranger.
Stage en entreprise.

Questions aidant l'élève à définir son choix :

- ♦ Dans quel domaine souhaitez-vous mener une expérience ?
- ♦ Quelles sont vos motivations ?
- ♦ Comment choisir le type d'action que vous allez mener ?
- ♦ Que voulez-vous faire sur le terrain ?
- ♦ Quelles sont les activités en relation avec votre projet qui vous intéressent le plus ou que vous vous sentez le mieux à même de mener à bien ?

2. Comment cadrer une activité extra-scolaire et en dégager les lignes directrices

La problématique doit être dégagée :

1. Tout en préparant son activité, l'élève doit se poser les questions qui lui permettront de progresser et de tirer un bilan de son expérience.
2. Il note toutes les questions qui lui viennent à l'esprit, et, peu à peu, au fil de la mise en place de son activité, il retient les meilleures.

Questions aidant à cadrer l'activité et à en dégager les lignes directrices :

- ♦ Dans quelle optique avez-vous choisi cette expérience ?
- ♦ Dans quelle démarche intellectuelle s'inscrit-elle ?
- ♦ Quel intérêt personnel trouvez-vous dans un tel travail ?
- ♦ Quel message souhaitez-vous transmettre ?
- ♦ Quel impact votre expérience a-t-elle sur les autres ? sur vous-même ?
- ♦ Quel bilan espérez-vous en retirer ?

3. Comment réaliser une activité extra-scolaire et tenir son journal de bord

a) Réalisation

Le MA peut inviter l'élève à prendre contact avec une personne-ressource dans le domaine concerné à l'intérieur ou à l'extérieur du collège.

L'élève réalise son activité en gardant sa problématique à l'esprit, quitte à la modifier en fonction du déroulement de son activité, des rencontres qu'il fera, des obstacles qu'il rencontrera et des remarques de son maître accompagnant.

Il dégage un temps suffisant pour mener à bien son activité, sans se laisser déborder par celle-ci. Il s'efforce de respecter son planning.

Il exploite ses réussites comme ses échecs.

b) Entretiens maître accompagnant-élève

Les entretiens réguliers (au moins une fois par mois) doivent permettre à l'élève

- ♦ d'expliciter ses motivations,
- ♦ de développer sa capacité de synthèse,
- ♦ de prendre conscience de l'importance de la communication orale et de s'y entraîner,
- ♦ de porter un regard critique sur son implication dans l'activité choisie.

Dans le cas d'un travail de groupe, le maître veille à la répartition des tâches et à l'apport personnel de chacun des participants.

c) Journal de bord

Le document, tenu conjointement par l'élève et le maître, rend compte de l'évolution de l'expérience extra-scolaire et sert de base aux entretiens.

Il est pris en compte dans l'évaluation finale du TM.

Doivent figurer dans le journal de bord :

- ♦ les raisons du choix du sujet,
- ♦ les premières approches (premiers contacts, recherche d'informations),
- ♦ la formulation définitive du projet,
- ♦ les étapes du déroulement de l'expérience,
- ♦ une trace des entretiens avec le maître.

Dans le cas d'un travail de groupe, chaque élève tient son propre journal.

4. Comment présenter une activité extra-scolaire

L'activité extra-scolaire, quelle qu'elle soit, sera accompagnée d'un commentaire écrit qui doit rendre compte des objectifs initialement visés et qui dresse un bilan de l'ensemble de la démarche et des résultats obtenus. L'élève peut y joindre des illustrations.

Le commentaire écrit comprendra :

- ♦ une introduction
- ♦ la description de l'activité
- ♦ l'évaluation critique de l'expérience
- ♦ une conclusion
- ♦ d'éventuelles annexes,
- ♦ une bibliographie
- ♦ une table des matières

5. Comment soutenir oralement son travail

L'élève présente de façon synthétique le déroulement de son activité.

Il commente de façon critique les objectifs fixés, la démarche suivie et les résultats obtenus.

Il aura anticipé les questions, les objections, les demandes de précision... et les réponses à leur apporter.

Dans le cas d'un travail de groupe, les élèves se répartiront de manière équilibrée le temps de parole.

GRILLE D'EVALUATION DU TRAVAIL DE MATURITE

EXPERIENCE EXTRA-SCOLAIRE

NOM : _____	PRENOM : _____	GROUPE : _____
-------------	----------------	----------------

Sujet du Travail de Maturité :

Tous les critères d'évaluation ne sont pas nécessairement à prendre en considération.

Très Bien	Bien	Suffisant	Insuffisant
TB	B	S	I

I. Déroulement du TM

	TB	B	S	I
1. Choix de l'expérience				
2. Démarche				
3. Engagement personnel				
4. Ecoute, ouverture aux autres (camarades, MA; interlocuteurs extra-scolaires)				
5. Autonomie et originalité, esprit d'initiative				
6. Pour les groupes : participation équilibrée des auteurs, collaboration au sein du groupe				
7. Gestion du temps				
8. Journal de bord				

II. Communication écrite

	TB	B	S	I
1. Présentation				
a. rédaction (expression, orthographe, grammaire, syntaxe)				
b. illustration / graphisme / mise en page				
c. citations, sources				
d. documents, témoignages				
e. sommaire, bibliographie				

II. Communication écrite

	TB	B	S	I
2. Recherche				
a. qualité de la relation de l'expérience				
b. cohérence et respect du plan				
c. qualité de l'argumentation				
d. réponse à la problématique de départ, réalisation des objectifs				
e. capacité à s'auto-évaluer				
f. bilan de l'ensemble de la démarche				
g. conclusion personnelle				

III. Communication orale

	TB	B	S	I
1. Présentation				
a. organisation				
b. pertinence, esthétique, originalité des supports utilisés				
c. qualité de l'évolution				
2. Qualité de la synthèse				
a. maîtrise du sujet				
b. réponses aux questions				

IV. Appréciation finale

Très bien	Bien	Suffisant	Insuffisant
-----------	------	-----------	-------------

C. Travail de recherche

Recherche, analyse critique, enquête, rapport scientifique, etc.

1. Comment choisir un sujet pour un travail de recherche

On propose différents types de démarches pour permettre à l'élève de choisir son sujet.

Exemples : Le dopage dans le sport.
Les problèmes du dopage dans le cyclisme.
Une vie dans la clandestinité à Genève.
Les exoplanètes.
L'Atlantide : mythe ou réalité.

Questions aidant l'élève à définir son choix :

- ♦ Quel domaine souhaitez-vous aborder ?
- ♦ Quelles sont vos motivations ?
- ♦ Comment cadrer le sujet ?
- ♦ Quels sont les aspects qui vous intéressent le plus ?
- ♦ Quels sont les axes prioritaires ?

2. Comment cadrer un sujet de recherche et en dégager les lignes directrices

La problématique doit être dégagée :

1. L'élève formule le sujet/problème qui le préoccupe sous la forme d'une question qu'il aura toujours à l'esprit pendant son travail.
2. Il note toutes les questions qui lui viennent à l'esprit, et peu à peu, au fil des lectures, il retient les meilleures.

3. Comment réaliser un travail de recherche et tenir son journal de bord

a) Réalisation

Le MA peut inviter l'élève à prendre contact avec une personne-ressource dans le domaine concerné à l'intérieur ou à l'extérieur du collège.

L'élève trace le plan général de son travail, avec suffisamment de souplesse pour pouvoir le modifier en fonction de son avancement et des remarques du maître accompagnant. Si le travail est accompli par plusieurs élèves, la répartition des tâches doit être précisée dans ce plan.

Il tient à jour l'inventaire de ses sources et des ressources disponibles.

Tout au long de la réalisation, il est attentif à ne pas s'écarter du but fixé.

b) Entretiens maître accompagnant-élève

Les entretiens réguliers (au moins une fois par mois) doivent permettre à l'élève

- ♦ de développer sa capacité d'analyse et de synthèse ,
- ♦ de vérifier sa connaissance du sujet,
- ♦ de prendre conscience de l'importance de la communication orale et de s'y entraîner.

Dans le cas d'un travail de groupe, le maître veille à la répartition des tâches et à l'apport personnel de chacun des participants.

c) Journal de bord

Le document, tenu conjointement par l'élève et le maître, rend compte de l'évolution de la recherche et sert de base aux entretiens.

Il est pris en compte dans l'évaluation finale du TM.

Doivent figurer dans le journal de bord :

- ♦ les raisons du choix du sujet,
- ♦ les premières approches (premiers contacts, recherche d'informations),
- ♦ la formulation définitive du sujet,
- ♦ les étapes du déroulement du travail,
- ♦ une trace des entretiens avec le maître.

Dans le cas d'un travail de groupe, chaque élève tient son propre journal.

4. Comment présenter un travail de recherche

Le TM sera constitué

- ♦ d'une introduction (annonçant les intentions, délimitant le sujet et indiquant la méthode utilisée),
- ♦ du corps du travail (recherches, discussions, analyses, apport personnel),
- ♦ d'une conclusion (résultats obtenus, objectifs atteints),
- ♦ d'un bilan personnel
- ♦ d'éventuelles annexes,
- ♦ d'une bibliographie,
- ♦ d'une table des matières.

Le texte présenté, réalisé au moyen d'un des traitements de textes utilisés au Collège, comptera au maximum 6500 mots (citations, illustrations, bibliographie et annexes non comprises).

Il sera rédigé en français, sauf pour un travail dont le sujet relèverait d'une autre langue enseignée au collège.

5. Comment soutenir oralement son travail

L'élève présente de manière synthétique son travail de recherche.

Il commente de manière critique les objectifs fixés et les résultats obtenus.

Il aura anticipé les questions, les objections, les demandes de précisions....et les réponses à leur apporter.

Dans le cas d'un travail de groupe, les élèves se répartissent de manière équilibrée le temps de parole.

GRILLE D'ÉVALUATION DU TRAVAIL DE MATURITÉ

TRAVAIL DE RECHERCHE

NOM : _____	PRENOM : _____	GROUPE : _____
-------------	----------------	----------------

Sujet du Travail de Maturité : _____ _____

Tous les critères d'évaluation ne sont pas nécessairement à prendre en considération.

Très Bien	Bien	Suffisant	Insuffisant
TB	B	S	I

I. Déroulement du TM

	TB	B	S	I
1. Qualité des sources, diversité, actualité				
2. Méthodologie				
3. Engagement personnel				
4. Ecoute, ouverture aux autres (camarades, MA; interlocuteurs extra-scolaires)				
5. Autonomie et originalité, esprit d'initiative				
6. Pour les groupes : participation équilibrée des auteurs, collaboration au sein du groupe				
7. Gestion du temps				
8. Journal de bord				

II. Communication écrite

	TB	B	S	I
1. Présentation				
a. rédaction (expression, orthographe, grammaire, syntaxe)				
b. illustration / graphisme / mise en page				
c. citations, sources				
d. sommaire, bibliographie				

II. Communication écrite

	TB	B	S	I
2. Recherche				
a. authenticité du travail				
b. pertinence du sujet, des questions				
c. réponse à la problématique de départ, réalisation des objectifs				
d. qualité de l'argumentation				
e. qualité de l'analyse				
f. qualité, exactitude des informations				
g. qualité, diversité et pertinence des sources, de la documentation				
h. enrichissement du thème par plusieurs éclairages				
i. intégration des connaissances de diverses disciplines				
j. cohérence et respect du plan				
k. capacité à s'auto-évaluer				

III. Communication orale

	TB	B	S	I
1. Présentation				
a. organisation				
b. pertinence, esthétique, originalité des supports utilisés				
c. qualité de l'élocution				
2. Qualité de la synthèse				
a. maîtrise du sujet				
b. réponses aux questions				

IV. Appréciation finale

Très bien	Bien	Suffisant	Insuffisant
-----------	------	-----------	-------------